



# Ville de Saint-Leu

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE SAINT-LEU**

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

**DELIBERATION N° : 20/06042023**

**OBJET : REGULARISATION DU STATUT FONCIER DE LA PARCELLE DA 14 AU PROFIT DES CONSORTS SINAMA-PONGOLLE (SECTEUR DE STELLA)**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

**Présents :**

**M.DOMEN Bruno** (Maire)

**Les Adjoints :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe).

**Les Conseillers Municipaux :** Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

**Absents représentés :**

- Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

**Absents :**

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



**AFFAIRE N° 20/06042023****REGULARISATION DU STATUT FONCIER DE LA PARCELLE DA 14 AU PROFIT DES CONSORTS SINAMA-PONGOLLE (SECTEUR DE STELLA)***Direction Aménagement et Développement / Foncier***Le Maire expose :**

Pour rappel, la Commune est devenue propriétaire d'une unité foncière localisée dans le secteur de Stella et appartenant au Groupe Sucrerie de Bourbon afin de pourvoir à la réalisation du Lotissement Portail, avec comme condition la revente aux occupants sans titres des parties qu'ils occupaient sur ce foncier.

Aussi, après avoir procédé à la division par lots de cette unité foncière, la vente aux occupants sans titre a été validée par décision du Conseil Municipal du 22 décembre 1984, au prix moyen de 15 Francs le m<sup>2</sup>. C'est suivant cette délibération que M. SINAMA PONGOLLE Christian est devenu propriétaire, en 1993, du lot N° 30, pour la somme de 10 000 Francs.

Or, lors du règlement de la succession de Monsieur SINAMA-PONGOLLE Christian, il a été constaté que la référence cadastrale DA 14 n'avait pas été mentionnée dans l'acte d'acquisition alors même qu'elle fait partie intégrante du lot N° 30 et qu'elle correspond à l'emprise de la construction.

En effet, l'emprise des constructions des occupants sans titre avait été identifiée et référencée par le cadastre, notamment pour l'application des taxes et impôts, préalablement à l'acquisition de l'unité foncière par la Commune. C'est ainsi que le lot N° 30 est constitué des parcelles DA 65 et DA 14, constituant une même unité foncière d'une superficie de 997 m<sup>2</sup>.

Interpellé par les Consorts SINAMA-PONGOLLE (Mme SINAMA-PONGOLLE Raphaëla, Mme SINAMA-PONGOLLE Marie Michelle, M. SINAMA-PONGOLLE Olivier Christian et Mme PHALARIS Marie Brigitte), Maître POPINEAU, en charge de la liquidation de la succession de M. SINAMA-PONGOLLE Christian, se propose de régulariser ledit acte en incluant la parcelle DA 14 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>.

Aussi, considérant que l'emprise de la construction de M. SINAMA PONGOLLE, telle que référencée ci-après, fait effectivement partie intégrante du lot N° 30, bien que non mentionnée à l'acte produit par Me Henry Pelte, le 05 mars 1993.

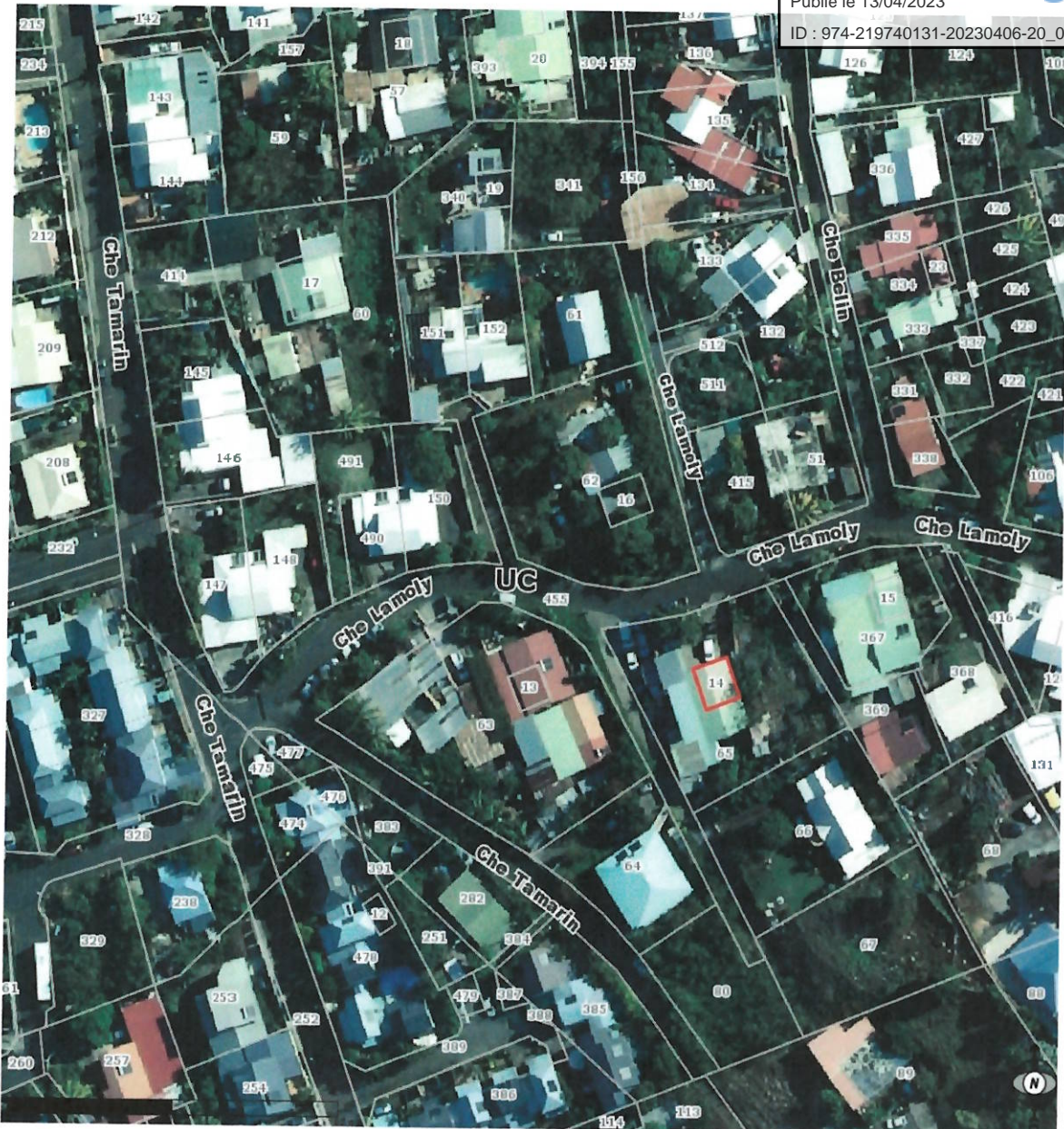
Section cadastrale	N°	Lieu-dit	Surface
DA	14	16, Chemin LAMOLY	76 m <sup>2</sup>

Considérant qu'il s'agit d'une omission constituant une erreur purement matérielle, dans la mesure où la valeur indiquée à l'acte originaire incluait la valeur de la parcelles DA 14.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la rectification de l'acte du 5 mars 1993 par l'établissement d'un acte complémentaire incluant la parcelle DA 14 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, les frais afférents à cette rectification restant à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment le projet d'acte complémentaire à intervenir.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**



**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve la rectification de l'acte du 5 mars 1993 par l'établissement d'un acte complémentaire incluant la parcelle DA 14 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, les frais afférents à cette rectification restant à la charge des acquéreurs ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment le projet d'acte complémentaire à intervenir.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023  
Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**